

**COMMUNE DE LE THIEULIN**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020**

Sur convocation en date du 6 mars 2020, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 12 mars 2020 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BARTHET Carole, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

**Absent excusé** : Mme GRELLIER Violette (pouvoir à Mme MARCHAL Corine)

**Secrétaire de séance** : M. PANIER Olivier

### **I. POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Dans le cadre de ses délégations le Président à signer un certain nombre de devis. Ces derniers sont les suivants :

Bâtiment :

- Devis auprès de l'entreprise SA BARDOT CHARTRES pour l'acquisition de petit matériel pour un montant de 19.08 € H.T.

Le Conseil Communautaire a :

- ◆ Fait le bilan et arrêté son SCoT qui devait être renouvelé au bout de 6 ans
- ◆ Prorogé la concession la Croix des Marrains et lui a apporté une avance de trésorerie
- ◆ Modifié les statuts de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche concernant les compétences optionnelles
- ◆ Voté les 9 budgets. Sans la reprise des résultats l'excédent 2019 était d'environ 1 millions d'euros. Fin 2019, il reste 8 millions et demi d'euros. La construction du budget 2020 s'est faite sans connaître les recettes attendues mais le budget arrive à s'équilibrer avec les recettes actuelles. Les deux gros investissements pour 2020 sont la construction d'un siège pour la Communauté de Communes sur Illiers-Combray pour environ 1 millions d'euros et un centre de loisirs sur Bailleau-le-Pin pour environ 500 000 €.

Un conseil communautaire va se tenir le 13 mars 2020 pour arrêter le projet de PLUi.

### **II. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019 BUDGET EAU**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget de l'eau comme suit avec les reports N-1

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	73 634.74 €
	Dépenses	50 573.20 €
	<b>Excédent</b>	<b>23 061.54 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	139 845.67 €
	Dépenses	133 811.57 €
	<b>Excédent</b>	<b>6 034.10 €</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>		<b>29 095.64 €</b>

Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance, laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville-sur-Eure, lequel est conforme au compte administratif.

Les comptes administratifs et de gestion 2019 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ils sont approuvés à l'unanimité des présents

### **III. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2019

La somme de 23 061.54 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2020 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2019

La somme de 6 034.10 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2020 au compte 001.

#### **IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET EAU**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2020, service de l'eau, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	<b>81 000.00 €</b>
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	<b>68 000.00 €</b>

#### **V. PARTICIPATION BUDGET EAU**

Monsieur Le Maire propose que le budget de l'eau participe aux frais de personnel du budget principal de la commune pour un montant de 7 000.00 €, aux frais informatiques pour un montant de 600.00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ces propositions.

#### **VI. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019 du budget principal de la commune comme suit avec les reports N-1

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	953 757.99 €
	Dépenses	154 969.26 €
	<b>Excédent</b>	<b>798 788.73 €</b>
<u>Section d'investissement</u>	Recettes	108 545.03 €
	Dépenses	417 187.60 €
	<b>Déficit</b>	<b>308 642.57 €</b>
<b><u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>		<b>490 146.16 €</b>

Monsieur le Maire, sorti pour la circonstance, laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville-sur-Eure, lequel est conforme au compte administratif. Les comptes administratifs et de gestion 2019 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

#### **VII. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2019

La somme de 489 788.73 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2020 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2019

La somme de 309 000.00 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2020 au compte 1068 correspondant à l'excédent d'investissement capitalisé de l'exercice 2019.

La somme de 308 642.57 € est affectée en dépenses d'investissement et sera inscrite au BP 2020 au compte 001 correspondant au déficit d'investissement de l'exercice 2019.

#### **VIII. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués aux taxes locales, depuis l'année 2001 :

TAXE FONCIÈRE BÂTI	17 ,45 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	44,14 %

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation en vue de sa suppression en 2023, conformément à l'article 16 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, pour les impositions établies au titre de 2020 et par dérogation

aux articles 1409, 1411, 1518 bis et 1649 du code général des impôts, les taux et montants d'abattements de taxe d'habitation sont égaux à ceux appliqués en 2019.

Pour rappel, le taux 2019 de la taxe d'habitation était de 10.05 %.

Considérant les charges du budget 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire pour la 20<sup>ème</sup> année consécutive ces mêmes taux pour l'année 2020.

#### **IX. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET COMMUNE**

Monsieur Le Maire rappelle les principaux travaux en investissement qui seront effectués cette année avec un équilibre du budget qui se fait encore facilement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2020, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de Fonctionnement</u>	<b>809 000.00 €</b>
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	<b>1 077 000.00 €</b>

#### **X. SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS**

Monsieur Le Maire informe que le nombre d'adhérents de l'Amicale des Anciens en 2020 est de 19. Monsieur Le Maire propose de reconduire le prix de la subvention de 25.00 € par adhérent.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents, la subvention à 25.00 € par adhérent à l'Amicale des Anciens pour l'année 2020.

#### **XI. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme versée de 130 € à Madame VILLETTE Agnès, pour le gardiennage de l'église de l'année 2020.

#### **XII. INDEMNITE BIBLIOTHECAIRE**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 900,00 € d'indemnités aux bénévoles de la bibliothèque pour l'année 2020 au prorata du temps de présence de chacun.

#### **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe avoir reçu le circuit de la 3<sup>ème</sup> boucle Entre Beauce et Perche

Monsieur le Maire indique que les élections municipales sont maintenues avec un dispositif un peu particulier en termes d'organisation. Du gel sera mis à disposition des habitants, les isolements seront disposés de façon à ce que les habitants ne touchent pas au rideau et ne se croisent pas. Afin de limiter les risques de contaminations, il n'y aura pas de stylos installés dans les isolements. Il rappelle les règles de validité des bulletins de vote pour les communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur le Maire indique également que dès lundi 16 mars, toutes les écoles seront fermées jusqu'à nouvel ordre. Une réunion du comité du SIVOP se tiendra samedi 14 mars pour faire un point sur la situation et regarder les actions à mettre en place.

**Le Maire,**

M. SCHMIT Philippe,

**Le secrétaire,**

M. PANIER Olivier

**Les membres du conseil,**

M. PAFFRATH Éric

Mme HALLOUIN Elisabeth

Mme MARCHAL Corine

M. DOMANGE Franck

Mme MARTIN Nadine

Mme BARTHET Carole

M. CHRETIEN Luc

M. RIGUET Alain